

République Française

Département de l'Hérault



QR. Code

# Commune de Rosis

Séance du 6 Mai 2013 à 20 h 30

**Membres présents :** M. Jacques MENDES – M. René MAGNALDI – M. Daniel BOURDON – M. Gérard LUNA - Germain FARENQ - M. Moïse ROQUE - Mlle Nathalie MENDES.

**Membre (s) absent(s) excusé(s) :** Mme Sandrine LECLERCQ – ( Pouvoir à Jacques MENDES) - Mme Arlette ARAGON (Pouvoir à Germain Farenq)- M. Eric NAUTRE(Pouvoir à Gérard LUNA)

**Secrétaire de séance :** Mlle Nathalie MENDES.

## Ordre du jour

1. **Approbation du PV de séance du Conseil Municipal**
2. **Cession de terrain entre l'agence foncière et la commune**
3. **Attributions des fonds de concours en 2013**
4. **Demande d'attribution de fonds de concours de nouveaux dossiers**
5. **Hérault Energie - Projet d'isolation de la maison communale de Compeyre**
6. **Sécurisation des pistes DFCl**
7. **Travaux de création d'une aire de retournement à Andabre**
8. **Choix structure sociale des agents communaux**
9. **Moulin de la Fage - Travaux d'installation du système hydraulique**
10. **PNRHL- Réédition nouveaux panneaux**
11. **CCMHL-Nombre et répartition des sièges du prochain conseil communautaire**
12. **SIVOM Caroux Espinouse & SIVU Télévision – Opération de Liquidation**
13. **Commission de sécurité Hébergements touristiques**
14. **Infos communales**

Q R CODE : Comment ça marche !



Vous retrouverez de plus en plus ces pictogrammes au fil des pages des magazines, sur les bulletins municipaux et autres flyers. Grâce à une application gratuite, à télécharger sur votre iPhone, Smartphone ou votre tablette tactile, vous pourrez lire des contenus vidéo en plaçant le code face à la caméra de votre portable.

**Essayez celui dédié à la commune de Rosis qui vous renvoie sur le site internet de la commune**

## **TABLEAU DE BORD DU SITE INTERNET**

**<http://www.rosis-languedoc.com>**

**Fréquentation du site** - Mois d' Avril 2013 = **5 352 Visites**

**Fréquentation du site** - Depuis le début de l'année 2013 = **20 141 Visites**

La Maison du Mouflon et du Caroux à Douch,  
a accueilli depuis le **1<sup>er</sup> Mai 2013** = **519 visiteurs**

### **1 – APPROBATION DU PV DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2013**

**M. LE MAIRE** propose aux membres du Conseil d'adopter le Compte Rendu de la séance du dernier Conseil Municipal du 4 avril 2013.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer s'ils ont d'éventuelles observations à formuler sur ce compte rendu.

**Avis du Conseil :** *Le Conseil adopte le compte rendu du Conseil Municipal du 15 avril 2013.*

**Nombre de voix :** Pour : 10 contre : / abstention:

### **2 - CESSION DE TERRAIN ENTRE LE CG 34 ET LA COMMUNE DE ROSIS**

**M. LE MAIRE** a le plaisir d'informer les membres du Conseil de la décision de l'assemblée départementale lors de la dernière séance qui a approuvé le principe de la vente au profit de notre commune de la parcelle cadastrée **section E n°261** située au hameau de Douch, sur laquelle est implantée le four à pain, le jeu de boules et l'extraordinaire « houx ».

Il indique que le montant de la cession a été fixé conformément à la valeur vénale estimée par « France Domaine » à **1 962 €** Le montant des frais de notaire s'élève à **800 €**. Soit un montant total de **2 762 €**.

Il indique qu'il y a lieu, afin de finaliser cette affaire, de prendre contact avec notre notaire afin de faire procéder à la rédaction de l'acte authentique.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à engager le montant de la dépense nécessaire à la cession de cette parcelle et à signer tout acte afférent.

**Avis du Conseil :** *Le Conseil favorable à l'acquisition de cette parcelle autorise le Maire à engager la dépense nécessaire à cette cession et à signer tout acte afférent.*

**Nombre de voix :** pour : 10 contre : / abstention :

### **3 - CCMHL - ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS**

**M. LE MAIRE** informe les membres du Conseil que la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc lors de la séance du Conseil Communautaire du 14 avril 2013 nous a attribué « les Fonds de Concours » sollicités, pour nous aider à financer les dossiers communaux suivants.

- ❖ Restauration du moulin de LA FAGE pour un montant de ... ..**11 820 €**
- ❖ Installation d'une alarme au gîte de Douch pour un montant de **4 997 €**
- ❖ Etude hydraulique zone inondable pour un montant de .....**4 665 €**
- ❖ Restauration du pont vieux pour un montant de ..... ..**14 849 €**

Il indique que le soutien de la Communauté de Communes pour les projets communaux ci-dessus indiqués, s'élève cette année à ..... **36 331,00 €**

Il précise également que notre reliquat disponible en fonds de concours est actuellement de **11 000 €** et qu'il devra être utilisé avant la fin de cette mandature.

Il indique que d'autres projets permettant d'utiliser cette attribution sont actuellement en cours d'élaboration, ils concernent notamment, la restauration de **la maison communale de Compeyre** et le projet de restauration **de la cour d'honneur** de la Mairie.

**Avis du Conseil :** *Le Conseil unanime prend acte de l'information.*

**Nombre de voix :** pour : 10 contre : / abstention : /

#### **4 -« FONDS DE CONCOURS » DEMANDE DE FINANCEMENT DE DOSSIERS COMMUNAUX**

**M. le MAIRE** propose aux membres du Conseil de l'autoriser à solliciter la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc pour qu'elle nous aide à financer ce projet communal dans le cadre des fonds de concours et qui concerne:

- L'acquisition d'une parcelle de terrain de 4 360 m<sup>2</sup> pour un montant global de **2 762 €**.
- Les travaux de création et d'aménagement de l'aire de stationnement pour un montant global de **2 225 €**.
- Les travaux de restauration et d'aménagement de la maison communale de Compeyre pour un montant global de **11 038,83 €**.

Soit un montant total de travaux **Hors Taxes** de **16 356,83 €**.

Le montant global de fonds de concours sollicités s'élève donc à **8 178,41 €**.

Il demande donc aux membres du Conseil, l'autorisation de solliciter les fonds de concours de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc sur la base de 50% du montant global le delta restant (50%) à charge de la commune.

Il propose aux membres du Conseil de l'autoriser à engager la dépense nécessaire au financement de la part communale de ces dossiers.

**Avis du Conseil:** *Le Conseil unanime émet un avis favorable aux propositions du maire*

**Nombre de voix:** pour : 10 contre : / abstention : /

#### **5 - HERAULT ENERGIE – PROJET D'ECONOMIE D'ENERGIE BATIMENTS COMMUNAUX**

**M. LE MAIRE** propose aux membres du Conseil de poursuivre notre engagement à optimiser notre politique énergétique en réalisant des travaux d'économie d'énergie comme nous l'avons fait avec l'éclairage public de type « Leds », et en programmant le remplacement des tubes néons et des armoires électriques défectueuses et tout récemment les portes et fenêtre des locaux administratifs de la mairie.

Il indique que ces dossiers en faveur de la maîtrise de l'énergie sont financés par « **Hérault Energie** » à hauteur de **70% du montant HT** pour l'isolation de la toiture et des murs intérieurs, et à **60%** du montant HT pour les pose de portes et de fenêtres.

Il propose donc, dans le cadre des aides qu'alloue Hérault Energie dans ce type de programme d'isoler :

- La toiture, et les murs latéraux intérieurs de la maison communale de Compeyre afin de réaliser des travaux d'économie d'énergie pour un montant de **2 103,99 € hors taxes**, financés à hauteur de **70% par Hérault Energie**.
- De procéder au remplacement de fenêtres et de portes de la maison communale de Compeyre et du refuge de Douch, Le montant de ces travaux s'élève à **6 171,47€ hors taxes**. Ils seront financés à hauteur de **60%** par Hérault Energie.

**Soit un montant global de travaux hors taxes qui s'élève à 8 274,47 € hors taxes,**

Il précise qu'à ce jour, nous avons déjà utilisé **1 000€** de l'aide accordée par « **Hérault Energie** » dont le plafond des aides dans ce type de dossiers est fixé à **11 000 €** par an, main d'œuvre comprise.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner cette proposition et de l'autoriser à solliciter, une subvention à «**Hérault Energie**» pour nous aider à financer ce projet et d'engager la dépense nécessaire pour financer la part communale.

**Avis du Conseil:** *le Conseil unanime émet un avis favorable aux propositions du Maire.*

**Nombre de voix :** Pour : 10 contre : / abstention: /

#### **6- APPROBATION DU PROJET DU DEPARTEMENT - SECURISATION DES PISTES D F C I**

**M.LE MAIRE** mentionne aux membres du Conseil que par délibération en date du 21septembre 2009 le Conseil général a demandé au préfet l'établissement d'une servitude pour les pistes **DFCI** CAX 1 et CAX2 au lieu-dit « Col d'aussière » sises sur la commune de Rosis.

Il indique que la commune est donc sollicitée pour avis conformément aux articles L.321-5-1 et R 321-14-1 du Code forestier, par la transmission du dossier de projet de servitude qui comprend un mémoire explicatif et les plans parcellaires sur lesquelles l'établissement de la servitude est nécessaire.

M. le Maire précise que ces pistes sont entourées de parcelles communales et privées. Il s'agit de débroussailler autour des pistes sur une largeur définie, de limiter le passage d'engins motorisés, d'éviter que certains propriétaires de parcelles traversées par les pistes ne barrent pas le passage. La commune est donc concernée ainsi que d'autres propriétaires privés, conformément au tableau parcellaire annexé.

Il propose donc aux membres du Conseil d'accepter la sécurisation des pistes DFCI ci-dessus indiquées.

**Avis du Conseil :** *Le Conseil émet un avis favorable la sécurisation des pistes DFCI ci-dessus indiquées.*

**Nombre de voix :** pour : 10 contre : / abstention : /

## 7- ANDABRE – TRAVAUX DE REALISATION D'UNE AIRE DE RETOURNEMENT

M. LE MAIRE informe les membres du Conseil que les travaux d'aménagement d'une aire de retournement au lieu-dit le Calvaire à Andabre sont terminés. Il précise que ces travaux de terrassement ont nécessité l'intervention du GIEC pour réaliser la plateforme de retournement.

Il indique que la mise en forme de béton sera réalisée prochainement et la pose de bornes de trottoir et de grille de protection pour sécuriser une partie de l'aire de stationnement suivra.

Il précise également qu'il y a lieu afin d'assurer la sécurité des personnes qui utilisent ce chemin, d'envisager la mise en place d'une rampe et barrières de protection sur la montée des escaliers qui relient les habitations à l'aire de retournement et de stationnement nouvellement créées. Le montant de la dépense s'élève à près de 2000 €.

Il demande aux membres du Conseil de l'autoriser à engager la dépense nécessaire à la réalisation de ces travaux.

**Avis du Conseil :** *Le Conseil autorise le Maire à engager la dépense nécessaire à la réalisation de ces travaux.*

**Nombre de voix :** pour : 10 contre : / abstention : /

## 8 – CNAS /COS – CHOIX DE LA STRUCTURE POUR NOS AGENTS COMMUNAUX

M. LE MAIRE informe les membres du Conseil que suite aux courriers que nous ont adressés le COS et le CNAS qui nous proposent de faire un choix pour nous déterminer pour l'une ou l'autre structure.

Il propose donc, d'opter pour le **COS** qui est la structure sociale qui paraît le mieux convenir à nos agents.

Il propose donc aux membres du Conseil de bien vouloir opter pour la structure sociale proposée.

**Avis du Conseil :** *le Conseil unanime opte pour la structure sociale COS qui convient le mieux à nos agents.*

**Nombre de voix :** pour : 10 contre : / abstention : /

## 9– MOULIN DE LA FAGE – DEVIS DES TRAVAUX D'INSTALLATION HYDRAULIQUE- FC

M LE MAIRE informe les membres du Conseil des devis de travaux et de fourniture de matériel que vient de nous adresser le lycée des métiers Fernand léger de Bédarieux dans le cadre de l'intervention réalisée par le **Professeur B.Azéma** et ses élèves de l'atelier menuiserie au Moulin de la Fage et qui concernent:

- La réalisation et pose de la chambrée des meules
- La réalisation et pose de la chambre d'eau
- Les réglages, pose des accessoires et mise en route du moulin

Il précise également que **Madame Lugagne, professeur** de l'atelier peinture du Lycée des métiers Fernand Léger de Bédarieux, réalisera avec ses élèves:

- la mise en peinture des boiseries du Moulin et des rampes du bassin.

Il indique que le montant des travaux de ces interventions s'élève à **4 069,73 €** et propose aux membres du Conseil de l'autoriser à engager la dépense nécessaire au financement de ces devis et à solliciter la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc pour nous aider à financer ce dossier à hauteur de 50% du montant de la dépense soit **2 034,65 €**.

**Avis du Conseil :** *Le Conseil unanime autorise le Maire à engager la dépense nécessaire à la réalisation de ces travaux.*

Nombre de voix:    pour :    10                    contre :    /                    abstention :

## 10 – PNRHL – RÉÉDITION DES PANNEAUX DU PARC NATUREL REGIONAL

**M LE MAIRE** informe les membres du Conseil de la proposition du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc de rééditer des panneaux de signalisation du Parc identiques à ce que nous possédons déjà.

Il indique que ce type de panneaux pourrait être mis en place sur deux emplacements précis, notamment Douch et Compeyre par exemple.

Il propose donc aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce projet, sachant que le prix unitaire du panneau s'élève à **69,31€ HT**.

Il indique également que dans le cadre de ses 40 ans un groupe de Vététistes chevronnés s'attachera à réaliser le Tour du Parc en VTT en 10 jours du **13 septembre au 22 septembre 2013**.

**Avis du Conseil:**    *Le Conseil émet un avis favorable aux propositions du Maire*

Nombre de voix:    pour :    10                    contre :    /                    abstention :

## 11– CCMHL - REPARTITION DES SIEGES DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**M LE MAIRE** informe les membres du Conseil que la loi modifiée du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a instauré de nouveaux principes en matière de nombre et de répartition des sièges du conseil communautaire :

- Soit les communes de la Communauté de Communes trouvent un accord local en fonction de la population municipale de chaque commune (en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013) à la majorité qualifiée. Dans ce cas, il est possible d'avoir 25% de sièges communautaires supplémentaires.

- Soit le nouvel article L5211-6-1 du CGCT fixe un nombre de sièges en fonction de la population municipale de la Communauté de Communes, à répartir entre les communes membres à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Concernant le nombre de délégués communautaires, l'application de la loi donne 19 délégués en régime de droit commun et jusqu'à 23 en cas d'accord local. Pour rappel, le conseil communautaire actuel compte 24 délégués.

Monsieur le Maire indique que le bureau de la Communauté de Communes a recherché un accord qui a été validé à l'unanimité par le Conseil communautaire. La commune de Rosis ayant accepté le principe de passer de 3 à 2 délégués.

Les règles de répartition des sièges proposées sont les suivantes :

- Chaque commune doit disposer au minimum de 2 sièges, soit 16 sièges répartis  
- Des sièges supplémentaires sont attribués aux 3 communes les plus peuplées, proportionnellement à leur population municipale, soit 7 sièges répartis.

Ainsi, en fonction de la population municipale de chaque commune, en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la nouvelle répartition serait la suivante :

- La Salvetat-sur-Agoût : 6 délégués (2+4)
- Anglés : 4 délégués (2+2)
- Fraïsse-sur-Agoût : 3 délégués (2+1)
- Cambon-et-Salvergues, Castanet-le-Haut, Lamontélarié, Le Soulié, Rosis : 2 délégués.

**Soit un total de 23 délégués communautaires**

Monsieur le Maire rappelle que pour valider cette nouvelle répartition il faut que la majorité qualifiée (2/3 au moins des communes qui représentent la moitié de la population ou la moitié des communes qui représentent les 2/3 de la population) des conseils municipaux se prononcent favorablement avant le 30 juin 2013.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de donner un avis favorable à la règle de répartition présentée ci-dessus et à la nouvelle répartition des sièges communautaires issue de l'application de cette règle, soit :

- o La Salvetat-sur-Agoût : **6** délégués
- o Anglés : **4** délégués
- o Fraïsse-sur-Agoût : **3** délégués
- o Cambon-et-Salvergues, Castanet-le-Haut, Lamontélarié, Le Soulié, Rosis : **2** délégués

Soit un total de **23** délégués.

Il rappelle que ces dispositions entreront en vigueur pour **les élections municipales de 2014**.

**Avis du Conseil:** *Le Conseil unanime émet un avis favorable aux propositions du Maire énoncées ci-dessus.*

**Nombre de voix:** pour : 10 contre : / abstention : /

## **12 - SIVOM CAROUX ESPINOUSE ET SIVU TELEVISION - OPERATION DE LIQUIDATION**

**M. LE MAIRE** informe les membres du conseil de l'opération de liquidation prise par arrêté Préfectoral suite à la fin des compétences du SIVOM pour la gestion du Caroux Espinouse (Président, Jacques Mendes), ainsi que celle du syndicat Intercommunal de Télévision du Mont Cabanes (Présidente, Francine Saisi).

Il indique que cette décision préfectorale ne sera définitivement prononcée que lorsque tout obstacle à la liquidation a été levé.

Il précise également que les modalités de répartition des actifs et passifs entre les communes doivent également être définies, par délibération, et que le compte administratif de l'exercice 2012 doit être adopté avant **le 30 juin 2013**.

**Avis du Conseil:** *Le Conseil prend acte de l'information*

**Nombre de voix:** pour : 10 contre : / abstention :

## **13 – COMMISSION DE SECURITE DES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES COMMUNAUX**

**M. le MAIRE** informe les membres du Conseil que lors de la visite de la commission, de sécurité cette dernière a décidé concernant le gîte communal qu'avant de prendre un avis définitif de faire intervenir l'APAV ce lundi 13 mai, afin qu'elle se prononce sur la sécurité de cet établissement.

Il précise qu'il présentera ce CR à la sous-commission départementale de sécurité à laquelle il est convié le Mardi 14 mai au matin en espérant obtenir un avis favorable.

**Avis du Conseil:** *le Conseil prend acte de l'information*

**Nombre de voix:** pour : 10 contre : / abstention

### **INFOS COMMUNALES**

#### **Moulin de la Fage**

Dès **Lundi 13 mai**, début des travaux de consolidation par injection de mortier de la voûte du moulin de La Fage.

Les **21 & 22 mai**, Intervention de l'atelier peinture du LEP de Bédarieux sur les rampes, la ferronnerie et la chambre des meules du moulin de la Fage.

#### **Andabre**

Les travaux de mise en forme de béton de l'aire de retournement de la voie sans issue du chemin du calvaire, seront réalisés prochainement, y compris la pose d'une balustrade pour sécuriser le passage piéton.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h 00.**

**Tous les points de la séance ont été adoptés à l'unanimité.**



**Jacques MENDES**

**Maire de ROSIS**

**Adresse mail domicile: [ad.jacq.mendes@orange.fr](mailto:ad.jacq.mendes@orange.fr)**

**Adresse mail mairie: [mairie.rosis@wanadoo.fr](mailto:mairie.rosis@wanadoo.fr)**

**Tel. bureau: 04-67-23-60-73 mobile: 06-48-28-47-19**

**site internet: <http://www.rosis-languedoc.com>**



web